

Corcelles-près-Payerne, le 4 décembre 2024

AU CONSEIL COMMUNAL DE CORCELLES-PRÈS-PAYERNE

Préavis n° 08/2024

Rapport de la Commission du budget 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission du budget, complétée par les membres de la Commission des finances, est composée des membres suivants :

Mesdames et Messieurs	COUCET Damien DOUDIN Xavier LAMBELET Steve GASPARINI Salimata COUCET Sabine (COFI) NACHBAUR Virginie (COFI) MONNEY Alain (COFI) PERRIN Pierre-Yves (COFI) GORGERAT Allison, Présidente de la commission
-----------------------	---

Préambule

Afin de s'acquitter de son mandat, la commission s'est réunie à 4 reprises. Les Municipaux ont été entendus à tour de rôle. Les questions de la commission leur ont été transmises au préalable, afin qu'ils puissent y répondre au mieux et documenter leurs explications.

Les informations présentées dans ce rapport reflètent en majorité les points abordés et précisés au cours de nos séances.

1 : Administration générale

Administration

11.318 Les rappels envoyés portent principalement sur 2 éléments : l'impôt foncier et la taxe sur les déchets.

Actuellement, la commune utilise un logiciel appelé BDI Commune, adapté aux communes de moins de 3'000 habitants. Un passage au logiciel Abacus est prévu, mais il est fortement déconseillé de le mettre en place la même année que l'implantation de MCH2. Ce dernier offrira la possibilité d'envoyer les rappels par e-mail, offrant la possibilité de réduire les coûts de ce poste. Pour qu'ils puissent envoyer des e-mails, il faut également que les récipiendaires soient d'accord de recevoir les factures sous cette forme.

11.365 Statut quo pour l'année 2025 concernant les subventions accordées aux sociétés du village.

La dernière répartition a été décidée en 2019. Une nouvelle réévaluation est prévue, prenant en considération les comptes et budgets de chaque société, le nombre de membres affiliés, ainsi que les formations dispensées.

11.31850 Une différence notable par rapport au budget 2024 est due à la production du film promotionnel sur la Commune. Cette année, le montant prévu au budget sera suffisant.

Service du personnel, assurances

13.301 Le départ à la retraite du secrétaire communal est programmé pour décembre 2025 ou janvier 2026. Une période de transition de trois mois maximum est prévue entre le secrétaire actuel et son successeur.

Un équivalent temps plein (ETP) de 160% entre le-la futur-e secrétaire communal-e et l'assistante administrative est maintenu et nécessaire au bon fonctionnement de notre bureau administratif, bien que les taux d'activité puissent être réévalués entre ces deux postes.

Affaires culturelles, loisirs

15.351 Ce montant est fixé par le canton, soit à CHF 9.50/habitants.

Service informatique

19.311 Ce poste est en nette augmentation. A la suite de l'acceptation du préavis n° 01/2024 « Règlement communal sur l'utilisation des systèmes de vidéos surveillances », la Municipalité a pris la décision de poser des caméras sur 6 sites communaux dit « sensibles ».

A ce jour, une seule offre a été demandée chez le même prestataire que nos voisins payernois. Les 2/3 du montant de l'offre sont dédiés à la mise en place du programme de base et à son système d'enregistrement de 7 jours, le solde est la fourniture de caméras. Une offre comparative sera demandée après la validation du budget 25.

La pose des caméras doit préalablement être autorisée par la Préfète et leur utilisation est encadrée par une directive d'exploitation qui mentionne les personnes autorisées à visionner les images des caméras en cas de constat de dégradations/problèmes.

Il est possible de visionner les images dans le cadre de cette directive sans avoir besoin de déposer une plainte. Leur visionnage est cependant clairement encadré.

Remarque : La commission du budget exprime son regret face au manque de transparence dont la Municipalité a fait preuve lors de la présentation du préavis n° 01/2024, soulignant l'importance d'une communication claire pour une meilleure collaboration.

Amendement n° 1 :

La commission du budget considère que les frais liés à l'installation des caméras, s'élevant à CHF 33'000.-, sont disproportionnés par rapport aux dégâts occasionnés et propose de supprimer ce montant, et donc la pose des caméras, tant que le montant des dégâts reste dans des proportions acceptables.

2 : FINANCES

Service financier

22.452 L'augmentation significative de ce poste est liée à l'entrée en vigueur de la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV). Il est difficile de faire des comparaisons entre les comptes 2023 et les budgets 2024 et 2025. Nous sommes malheureusement dépendants du calcul établi par cette nouvelle péréquation.

En résumé, la nouvelle péréquation et factures cantonales s'élèvera à CHF 512'000.- en 2025, contre un montant de CHF 371'000.- en 2024, soit une différence de CHF 141'000.- de charges en plus.

3 : DOMAINES ET BÂTIMENTS

Terrains

31.423 Les terres agricoles situées sur les prairies de Rosex sont actuellement de qualité insuffisante, ce qui explique pourquoi elles ne sont pas encore facturées aux exploitants.

Forêts

32.318 La facture du groupement est calculée en fonction de la superficie, indépendamment des travaux d'entretien nécessaires dans les forêts, notamment en raison des attaques de bostryche susceptibles de les affecter.

Vignoble de Lavaux

33 La commune fait face à un déficit annuel récurrent d'env. CHF 100'000.- lié à la gestion des vignes. Les causes principales de ce déficit sont les suivantes :

- Les frais liés à la commune comme la mise des vins et une partie des vacations
- Les salaires du personnel communal élevés par rapport aux salaires en agriculture/viticulture
- La rentrée locative du bâtiment de la Tour 5 à Lutry n'entre pas dans le compte vignoble malgré le fait qu'il fait partie du patrimoine viticole

Une analyse révèle qu'aucune économie n'est possible en conservant le système actuel. Il est observé que le vigneron-tâcheron, engagé par la Commune sous la forme d'un contrat de vignolage, assume progressivement davantage de responsabilités externes et développe ses activités personnelles.

La commission exprime ses craintes quant au fait que l'exploitation de nos vignes ne soient plus traitées en priorité par le vigneron-tâcheron, ce qui pourrait affecter la qualité de nos vins. Plusieurs options pourraient être envisagées :

1. Louer les vignes à un vigneron et racheter les bouteilles produites, mais on perdrait certaines traditions chères à notre village.
2. Embaucher un vigneron en tant qu'employé communal. Cette proposition n'a pour l'heure pas été retenue car elle nécessiterait une supervision accrue du Municipal en charge et l'augmentation des responsabilités opérationnelles.

Il pourrait être pertinent, à l'avenir, de prévoir une analyse approfondie de la situation actuelle, dans le but de réduire le déficit associé à ce poste.

Néanmoins, il est constaté que le vignoble est très bien entretenu par le vigneron-tâcheron.

Service de la cave

332.313 L'augmentation de ce compte est due à une hausse des coûts des fournitures.

332.435 La commune est ouverte à l'exportation de ses vins à l'étranger, mais cela n'a jamais été réalisé en raison de l'absence de demande.

Autres bâtiments communaux

350.427 Il a été décidé de mettre gratuitement à disposition l'emplacement pour les forains pendant la fête de mai, afin de garantir leur venue.

Cette mesure vise à pallier les difficultés qu'ils rencontrent, notamment le coût de la location, le nombre limité de jours de festivités, ainsi que la concurrence du Luna Park de Lausanne qui se tient à la même période.

Temple

351.314 Il s'agit d'un traitement contre les mouches, à réaliser sur une période de 3 ans, en raison de l'infestation qui touche le temple, pour un coût annuel de CHF 1'000.- Un montant supplémentaire de CHF 1'000.- est prévu pour couvrir les dépenses diverses.

Auberge communale

352.3140 Ces travaux ne doivent pas être confondus avec les rénovations prévues dans le cadre du préavis de la grande salle.

L'aubergiste a demandé l'installation de panneaux acoustiques dans la salle à manger en raison de l'inconfort sonore rencontré lorsqu'elle est très fréquentée. Une étude acoustique a été réalisée en amont pour évaluer la situation.

Ces travaux représentent une amélioration pour le restaurant, mais aucune augmentation de loyer n'est prévue pour le moment.

Concernant l'éclairage de secours, son entretien est obligatoire. Un contrôle sera effectué par un expert, suivi des réparations effectuées par les employés communaux, à l'exception des bâtiments de l'école et de l'auberge.

352.3189 Un contrat de gérance est actuellement en place avec Cogestim. Tous les problèmes techniques ou questions concernant le bien loué doivent être adressés au préalable à la gérance.

352.3141 En réponse à plusieurs demandes, les toilettes accessibles depuis l'extérieur de l'Auberge seront mises à disposition en tant que WC publics. Cette adaptation nécessitera le déplacement en retrait de la grille actuelle et l'installation d'une serrure motorisée avec minuterie.

Refuge forestier

353.314 La nécessité des travaux sur les tables a été questionnée en raison de leur poids important. Plutôt que de les remplacer, il a été décidé de conserver les plateaux, jugés solides. Ces derniers seront poncés et éclaircis, tandis que les pieds seront remplacés afin de les rendre plus légères.

Par ailleurs, il est désormais demandé de ne plus empiler les tables les unes sur les autres afin de prévenir tout dommage et de mieux contrôler le nettoyage.

Collège – Salle de gym

3540.301 Ce compte correspond au traitement de personnel de nettoyage (auxiliaire). La Commune a décidé de mettre un terme au contrat d'une auxiliaire suite à un congé maladie longue durée. De ce fait, il y a une réduction de la masse salariale.

Une partie du salaire de ladite personne a été compensée par l'assurance en 2024.

Par ailleurs, on constate une augmentation générale des frais de personnel pour les tâches de nettoyage.

Nouveau bâtiment administratif

355.314 Une étude a été réalisée par l'entreprise Soleol, suite au constat que l'installation solaire ne produisait que 50% d'électricité de sa capacité. Soleol a confirmé l'absence de problème lié à l'onduleur.

Cependant, des infiltrations ont été constatées sur le toit en raison d'un déplacement de la ferblanterie, causant un affaissement des panneaux. Cela a entraîné le sectionnement des câbles, empêchant le passage de l'électricité et créant un faux circuit. Ces travaux ne peuvent plus être pris en charge par la garantie.

Local voirie et Service du feu

357.314 Le coût de l'agrandissement prévu pour le local de la voirie étant estimé à CHF 47'000.-, il a été décidé de financer le projet via le budget courant, sans recourir à l'établissement d'un préavis.

Les matériaux à stocker, suite à la démolition des bâtiments de la Rue du Collège, incluent des palettes de sel, des décorations de Noël, des fournitures pour le vin, etc. Étant donné que ces éléments ne nécessitent pas un stockage intérieur, il a été décidé d'agrandir le local de la voirie par l'ajout d'un avant-toit.

357.3189 L'étude est effectivement nécessaire, car le bâtiment a été classé en note G, par le CECB (Certificat Energétique Cantonal des Bâtiment). En effet, il a été construit en 1992 et il n'a jusqu'à présent bénéficié d'aucune rénovation.

Cette étude vise à établir un concept global pour les travaux de rénovation, incluant la refonte des plans et l'élaboration d'un concept énergétique. Cette étape est obligatoire pour permettre la mise en soumission des travaux avant l'établissement d'un préavis en vue des rénovations à venir.

Maison du Mont, caveau

358.314 Les travaux concernant l'éclairage comprennent le remplacement des luminaires intérieurs par des LED ainsi que l'élaboration d'un rapport OIBT.

Propriété Rue du Collège

3595.331 Il s'agit de la valeur résiduelle de l'emprunt bancaire qui n'a pas encore été totalement amorti.

4 : TRAVAUX

Service technique

41.331 Ce compte d'amortissement se rapporte au préavis n° 04/2022 Mise en séparatif et assainissement des infrastructures – Rive droite de l'Arbogne. La boursière communale comptabilise systématiquement l'amortissement avant le bouclage du préavis.

41.3185 L'étude pour le chemin pédestre et cyclable, d'un montant de CHF 15'000.-, concerne un sentier public mixte (piétons et vélos) reliant la Route des Grands-Longs-Champs jusqu'à la Route de la Grosse Pierre à Payerne, le long de la voie ferrée. Ce projet nécessite une collaboration avec la Commune de Payerne, ce qui prend du temps.

Routes

43.312 Le montant budgété est le même que l'année dernière, dû à l'augmentation des points lumineux et l'augmentation du coût de l'électricité.

De plus, étant donné que le nouveau système LED a été installé, il y a moins d'une année, il nous est impossible pour l'instant d'avoir un comparatif et une vision complète sur ces installations.

Vœu n° 1 :

La commission souhaite que la consommation en KWh du système d'éclairage soit automatiquement renseignée lors des prochaines commissions de gestion et de budget, afin de pouvoir faire une comparaison.

43.315 Achat d'un véhicule

Il s'agit d'un souhait du personnel de la voirie de changer le tracteur à tondre le gazon, qui sert également pour le déblaiement de la neige sur les trottoirs en hiver. Le personnel de la voirie a trouvé une bonne occasion et nous pouvons aussi compter sur un montant de reprise de l'actuel.

Achat de robots tonte

Après s'être renseigné auprès d'une autre commune, cette dernière est enchantée de cette acquisition. En effet, ce système libère du temps aux employés communaux et il y a moins de problème de remplacement lors des périodes de vacances estivales. Cet achat permet également d'économiser CHF 2'000.-/année dû au transport pour l'élimination du gazon.

Dès lors, un essai sera réalisé au printemps 2025. Si l'essai est convaincant, l'idée est d'acquérir 3 robots tonte professionnels munis de GPS.

Parcs et promenades

44.311 Les aménagements prévus sont dans la continuité des travaux actuels devant le collège. Il s'agit de la pose de 2 ou 3 arbres avec des aménagements pavés, et la pose de bancs. Evidemment, ces aménagements n'impacteront pas la dépose des enfants par les bus scolaires.

44.314 Ce compte correspond à la taille d'arbres par des entreprises spécialisées, le remplacement d'arbres comme par exemple au terrain de sport où 2 arbres sont secs, ainsi que la pose de bancs.

44.390 La masse salariale a augmenté en raison de l'indexation liée au coût de la vie. Par ailleurs, la répartition des heures des employés communaux par poste est établie sur la base des heures effectives enregistrées sur la période précédente.

Déchetterie

451.314 Barrières et système à cartes :

Il est prévu d'installer une barrière d'entrée à la déchetterie avec un système de carte, afin de régler 2 problématiques : les impayés de la taxe déchets, représentant env. 100 ménages chaque année et la suppression des contrôles de macaron par les surveillants.

La carte sera envoyée automatiquement et activée avec la facture de la taxe déchet. Si le ménage ne règle pas sa taxe dans le délai imparti, la carte sera désactivée, empêchant ainsi l'accès à la déchetterie. Pour les entreprises d'élimination de déchets, telles qu'Oust, les surveillants seront toujours présents pour leur permettre l'accès

Malgré ces changements, la taxe communale restera de CHF 74.- par habitant majeur. Un plan de paiement pourra être proposé aux personnes ayant des arriérés.

Caméra déchetterie :

La pose d'une caméra est nécessaire afin d'éviter les vols de matériaux valorisables, tel que l'acier ou le cuivre (cf. Amendement n° 1).

451.301 Au vu des projets envisagés (pose d'une barrière, etc.), ce montant a été augmenté
451.390 car il inclut les heures imputées au bureau technique pour la mise en place desdits travaux.

451.318.1 Ce compte correspond à l'élimination de nos déchets, soit à la SAIDEF, chez Goutte SA, chez Fricompost, etc.

451.434 Actuellement, la taxe sur les déchets s'élève à CHF 74.- par habitant majeur. Conformément à notre règlement en vigueur, l'instauration d'une taxe unique par ménage n'est pas envisageable, car cela créerait un déséquilibre financier nécessitant une augmentation de cette taxe pour maintenir l'équilibre budgétaire.

Réseaux d'égouts, d'épuration

46.322 Ce compte correspond aux intérêts pour les emprunts des travaux du Grand-Chemin et de la Rive droite de l'Arbogne.

Cours d'eau et digues

47.314 L'entretien du canal de dérivation comprend 2 fauchages par année, soit le premier en mai-juin et le deuxième en automne. Ces interventions incluent également le curage du fond du canal ajustées au cas par cas selon les particularités locales.

Il n'y a aucun curage au niveau du pont de la déchetterie, car les dépôts sableux ne sont pas fixés sur le fond et ils sont lavés par le courant lorsque le canal est en utilisation. Toutefois, une surveillance sera mise en place de manière à ce que cela ne porte pas préjudice au fonctionnement du canal

Il est prévu également de réaliser des travaux de réfection sur le mur situé à l'arrière du bâtiment de l'administration communale.

Au centre du village, l'Arbogne présente des îlots. Ils seront fauchés tout en maintenant une hauteur adaptée pour préserver la faune.

Tous ces travaux seront soumis à l'approbation du Voyer des eaux, en raison de la subvention attribuée.

5 : INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Administration des écoles

50.3185 Ce compte est en augmentation, en raison de la croissance des coûts liés à l'administration et aux enseignements primaire et secondaire.

6 : POLICE

Administration

60.300 COTRA : Comité de travail

Le COTRA ressemble à un COPIL (Comité de pilotage), mais avec une implication plus opérationnelle.

Suggestion :

Ajouter un petit lexique en début du document « commentaire du budget ».

60.351 L'augmentation significative de ce poste est liée à l'entrée en vigueur de la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV). Il est difficile de faire des comparaisons entre les comptes 2023 et les budgets 2024 et 2025. Nous sommes malheureusement dépendants du calcul établi par cette nouvelle péréquation.

Protection civile

66.436 La note de crédit correspond à la consommation d'électricité, qui varie chaque année en fonction de l'utilisation de l'abri PC.

66.451 Nous recevons toujours des participations pour l'abri PC, mais cela n'a aucun lien avec le préavis n° 04/2024. Ces participations sont versées parce que nous possédons un poste de commandement sur la Commune.

7 : Sécurité sociale

Santé publique

73.300 La baisse des vacances, malgré l'augmentation du remboursement des jetons de présence, s'explique par une mauvaise estimation lors de l'élaboration du budget 2024. Une réadaptation a donc été prévue pour le budget 2025.

Conclusions

Le budget 2025 est légèrement bénéficiaire, offrant une planification quasi équilibrée garantissant la sérénité financière de notre commune.

L'ensemble de la commission remercie la Municipalité pour sa disponibilité, les renseignements fournis et les documents remis lors de nos rencontres.

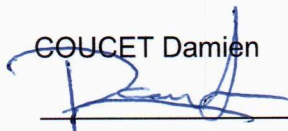
En conclusion, la commission du budget 2025 vous propose de voter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la Commission sur le préavis n° 08/2024, décide :

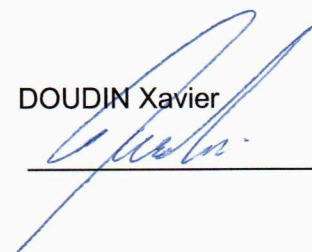
Art. 1 D'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2025 tel que amendé.

Les membres de la commission :

COUCET Damien



DOUDIN Xavier



LAMBELET Steve



GASPARINI Salimata



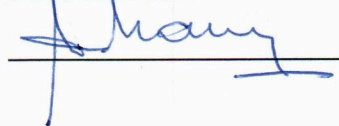
COUCET Sabine



NACHBAUR Virginie



MONNEY Alain



PERRIN Pierre-Yves



GORGERAT Allison

